

REÇU LE 17 AVR. 2026

LABORATOIRE
NATIONAL
DE MÉTROLOGIE
ET D'ESSAIS



Paris, le 14 avril 2026

Maître SIMONNET
74 avenue de Wagram
75017 PARIS

LETTRE RECOMMANDEE AVEC A.R.

**Objet : Mise en demeure / Propos dénigrants/
Blog professionnel**

Maître,

Mes services m'ont signalé l'existence d'un blog figurant sur votre site professionnel à l'adresse suivante : <https://www.simonnetavocat.fr/comment-contester-un-rapport-du-lne/> qui développe un certain nombre d'éléments se rapportant au LNE.

Nous avons constaté que vous parlez de notre Etablissement de manière négative et dénigrante.

Par ailleurs, vous incitez activement des personnes tierces à nous attaquer.

Ces agissements nous semblent abusifs et contraires aux obligations déontologiques des avocats, notamment celles relatives à la dignité, à la modération, et à la probité.

Par conséquent, nous vous mettons en demeure, **dans les 10 jours à compter de la réception du présent courrier**, de retirer votre blog relatif au LNE de votre site professionnel et, le cas échéant, de tout autre support, canal, site quel qu'il soit.

A défaut nous nous verrions contraints de **déposer une plainte auprès du bâtonnier de Paris**.

Nous vous prions d'agréer, Maître, l'expression de nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'T. Grenon', written over a horizontal line.

Thomas GRENON
Directeur Général